

Recteur de la région académique Île-de-France,  
recteur de l'académie de Paris,  
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

Paris, le 12 mars 2025

**Objet : Appel à candidatures du prix Henri Hertz 2025**

Madame la Présidente,

La chancellerie des universités de Paris, dépositaire des traditions de l'ancienne Université de Paris, attribue chaque année des prix issus de dons ou de legs, parmi lesquels le prix Henri Hertz, dont le montant est fixé à 2 000 €.

Ce prix est décerné à l'auteur d'une thèse publiée ou soutenue au cours des deux dernières années, dans les établissements d'enseignement supérieur suivants :

- les universités d'Île-de-France,
- l'École des hautes études en sciences sociales,
- l'Institut national des langues et civilisations orientales,
- l'École Pratique des Hautes Études,
- Sciences Po,
- le Muséum national d'Histoire naturelle,
- l'École nationale des chartes.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'appel à candidatures 2025 et vous remercie vivement d'en donner la plus large diffusion auprès des services de thèse de votre établissement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

**Le recteur de la région académique Île-de-France,  
recteur de l'académie de Paris,  
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France**

  
**Bernard BEIGNIER**

**Madame Annick ALLAIGRE**  
Présidente de l'Université des Créations-Paris 8  
2, rue de la Liberté  
93526 Saint-Denis cedex